



Aux membres du Conseil général

Saint-Maurice, le 25 novembre 2016

Règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal propose de modifier le projet de règlement mentionné en titre en ajoutant une limite journalière à l'article 13 ch. 2, conformément au document remis en annexe du présent courrier.

De plus, il est également proposé de modifier l'avant-projet des tarifs (zone B3), conformément au tableau ci-joint.

En vous remerciant d'en prendre bonne note, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Municipalité de Saint-Maurice

Le Président
Damien Revaz

Le Secrétaire
Alain Vignon

Annexes : nouvelle proposition de règlement
nouvelle proposition de tarifs